



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 10685

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le Premier ministre sur le vote émis, le 14 janvier dernier, au Parlement européen, par les députés appartenant aux formations politiques de la majorité gouvernementale sur le projet de libéralisation du transport ferroviaire. Les députés européens de l'UMP ont voté cette décision malgré les consignes que le gouvernement français leur aurait, nous dit-on, données. Ceux de l'UDF ont également émis un vote positif, de même que leurs collègues issus des rangs de Démocratie libérale. Un premier pas avait été franchi en 2001, afin d'ouvrir progressivement le transport ferroviaire international de marchandises à la concurrence, soit 150 000 kilomètres de lignes européennes, entre 2003 et 2008. Cet accord était à peine signé que la Commission de Bruxelles et les partisans d'un capitalisme sans bornes réclamaient une accélération de la libéralisation. Le Parlement européen vient de faire un pas décisif dans cette direction. Il a décidé d'ouvrir, dès le 1er janvier 2006, l'ensemble des services internationaux des transports de marchandises et de passagers, ainsi que les services nationaux de fret. Il a demandé, en outre, que les services nationaux de transport ferroviaire de passagers soient libéralisés à partir du 1er janvier 2008, alors même que la Commission ne le réclamait pas. Ces orientations, si elles devaient être mises en oeuvre, sonneraient le glas du service public de la SNCF. La logique du marché s'y substituerait, créant d'importantes inégalités entre les citoyens face au droit au transport. De ce point de vue, l'expérience britannique est éclairante. Elle montre combien la priorité à la rentabilité désorganise le service et met en cause la sécurité même des usagers. Il lui demande donc quelles sont les intentions réelles du Gouvernement en la matière, les positions que la France entend défendre au Conseil des ministres de l'Union européenne. Il souhaite savoir si le Gouvernement approuve le vote des députés européens appartenant à la majorité gouvernementale ou s'il faut conclure à un double langage justifié par des engagements libéraux en contradiction avec l'attachement des Français à leurs services publics. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Le Parlement européen, lors de sa séance du 14 janvier dernier, s'est effectivement prononcé en faveur d'une libéralisation complète de l'ensemble des services ferroviaires, dès le 1er janvier 2006 pour les marchandises et le trafic international de voyageurs, et à partir de 2008 pour les services nationaux de passagers. Ces orientations vont bien au-delà de ce que prévoient les textes du deuxième paquet ferroviaire proposés par la Commission européenne et qui sont actuellement discutés au sein du Conseil. Aujourd'hui, l'ambition partagée par l'ensemble des pays de l'Union est de faire progresser l'Europe des transports ferroviaires, avec pour objectif d'organiser une meilleure complémentarité intermodale, gage de sécurité des déplacements, de développement efficace des trafics, ainsi que de respect de l'environnement. C'est en effet la réalisation de cet espace ferroviaire européen intégré qui doit permettre la redynamisation et le développement du transport international de fret par chemin de fer. Sa mise en oeuvre passe par l'ouverture des réseaux mais celle-ci, comme l'a toujours soutenu le Gouvernement, doit être progressive et maîtrisée, avec comme conditions le maintien d'un haut niveau de sécurité ainsi que le renforcement de l'interopérabilité des différents systèmes ferroviaires nationaux. C'est la position que la France continuera de défendre dans les discussions à venir avec

le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Hage](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10685

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 420

Réponse publiée le : 14 avril 2003, page 2990